

□) ECRET N° 79/188 du 5/5/79

portant nomination de Monsieur KAYA
Grégoire-Rufin, Inspecteur de Travail
de 4ème échelon en qualité de Directeur
du Travail, de l'Emploi, de la Main-
d'Oeuvre et de la Prévoyance Sociale.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant Fondement, Or-
ganisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

□) E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur KAYA Grégoire-Rufin, Inspecteur de Travail de 4°
échelon précédemment Chef de Service du Personnel Contractuel est nom-
mé Directeur du Travail, de l'Emploi, de la Main-d'Oeuvre et de la Pré-
voyance Sociale.

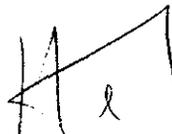
Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret
sont abrogées.

Article 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de
prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Of-
ficiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où be-
soin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 5 MAI 1979

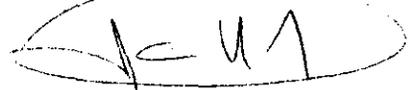
Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,


Victor TAMBA-TAMBA.-


COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,


Henri LOPE S.-